

CONSEILLER(ÈRE) DÉPARTEMENTAL(E)

Finalité de l'emploi

Le conseiller départemental est le référent technique et pédagogique du comité départemental. Il met en œuvre la politique sportive et éducative définie par les élus, en lien avec la Ligue régionale et la Fédération Française de Tennis de Table. Son rôle est de développer la pratique du tennis de table sur le territoire, de former les encadrants et d'assurer l'accompagnement technique et sportif des clubs. Véritable acteur de proximité, il combine des fonctions d'encadrement sportif, de formation, d'accompagnement des projets de clubs et de coordination des actions départementales.

Missions principales

- Concevoir, animer et encadrer des actions sportives, éducatives et de formation.
- Mettre en œuvre des stratégies d'action afin de fidéliser les publics.
- Accompagner les clubs dans leur projet sportif, associatif et emploi.
- Participer à la mise en œuvre des dispositifs FFTT : Ping Santé, Ping Éducation, féminisation, inclusion, sport scolaire.
- Encadrer ponctuellement des séances ou stages au sein des clubs, notamment pour les jeunes ou publics en développement.
- Participer à la détection et à la formation des jeunes talents.
- Représenter le comité auprès des acteurs locaux du sport (CDOS, DRAJES, collectivités, Éducation nationale).

Formation et diplômes requis

- BPJEPS ou DEJEPS Tennis de Table
- DESJEPS ou diplôme universitaire équivalent
- Carte professionnelle d'éducateur sportif à jour.

Évolutions possibles

- Responsable technique départemental ou régional.
- Directeur de ligue
- Conseiller technique fédéral (CTF).

